



CC Coeur de Chartreuse (Siren : 200040111)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Entre-deux-Guiers
Arrondissement	Grenoble
Département	Isère
Interdépartemental	oui

Date de création

Date de création	01/01/2014
Date d'effet	01/01/2014

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Accord local
Nom du président	M. Denis SEJOURNE

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	ZI Chartreuse-Guiers
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	38380 Entre-deux-Guiers
Téléphone	
Fax	
Courriel	
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	17 326
-----------------------------	--------

Densité moyenne 48,65

Périmètre

Nombre total de communes membres : 17

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
73	Corbel (217300920)	164
38	Entre-deux-Guiers (213801558)	1 737
73	Entremont-le-Vieux (217301076)	659
73	La Bauche (217300334)	512
73	Les Échelles (217301050)	1 228
38	Miribel-les-Échelles (213802366)	1 759
73	Saint-Christophe (217302298)	542
38	Saint-Christophe-sur-Guiers (213803760)	858
73	Saint-Franc (217302330)	183
73	Saint-Jean-de-Couz (217302462)	294
38	Saint-Joseph-de-Rivière (213804057)	1 248
38	Saint-Laurent-du-Pont (213804123)	4 636
38	Saint-Pierre-de-Chartreuse (213804420)	1 064
73	Saint-Pierre-de-Genébrosz (217302751)	345
73	Saint-Pierre-d'Entremont (217302744)	456
38	Saint-Pierre-d'Entremont (213804461)	578
73	Saint-Thibaud-de-Couz (217302827)	1 063

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 24

Compétences exercées par le groupement
<p>Environnement et cadre de vie</p> <p>- Assainissement non collectif</p> <p><i>La communauté de communes est compétente en matière de contrôle technique sur les systèmes d'assainissement non collectif. (MB) Le contrôle technique est exercé conformément aux dispositions de l'article L2224-8 du code général des collectivités territoriales fixant ses modalités. Il comprend : (MB) a) La vérification technique de la conception, de l'implantation et de la bonne exécution des ouvrages. (MB) b) La vérification périodique de leur bon fonctionnement (MB) c) La vérification de la réalisation de leur entretien. (MB)</i></p>
<p>- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés</p> <p><i>Gérer la collecte et le traitement des ordures ménagères (CG) Collecte, traitement et valorisation des déchets des ménages et des déchets assimilés (MB) Gestion globale des déchets, (collecte et traitement) et sensibilisation de la population (EC)</i></p>
<p>- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)</p> <p><i>L'animation et la concertation dans les domaines de la prévention du risque d'inondation ainsi que de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique conformément à l'Item 12 de l'article L211-7 du Code de l'environnement.</i></p>
<p>- Autres actions environnementales</p>

Favoriser la coordination des actions en collaboration avec le Parc Naturel Régional de Chartreuse Aménagement et gestion du cirque de Saint Mème (EC) Participation aux politiques départementales des espaces sensibles (EC) Lutte contre les pollutions des eaux superficielles pour les communes relevant du bassin versant hydrographiques du lac du Bourget : Corbel, Saint-Jean de Couz, et Saint-Thibaud de Couz, dont les eaux se jettent dans l'hyères, affluent de la Leysse qui alimente le lac du Bourget; concourant à l'action globale de lutte contre les pollutions du lac du Bourget.

Sanitaires et social

- Action sociale

Enfance et jeunesse

Développement et aménagement économique

- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire, politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales et tertiaires d'intérêt communautaire. Promotion du tourisme dont la création d'office du tourisme

Développement et aménagement social et culturel

- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs

- Activités péri-scolaires

- Activités culturelles ou socioculturelles

- Activités sportives

Soutien technique et financier aux activités et événements sportifs et culturels d'intérêt communautaire

Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

Elaboration et mise en oeuvre d'un SCOT

- Schéma de secteur

- Plans locaux d'urbanisme

- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)

Réalisation de zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire

Développement touristique

- Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme

Logement et habitat

- Programme local de l'habitat

- Politique du logement non social

Améliorer et équilibrer la capacité d'accueil liée au développement économique communautaire

- Politique du logement social

Améliorer et équilibrer la capacité d'accueil liée au développement économique communautaire

- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)

Favoriser les opérations de types OPAH dans les communes membres

- Amélioration du parc immobilier bâti

Autres

- Gestion d'un centre de secours

- Infrastructure de télécommunication (téléphonie mobile...)

Réseaux et services locaux de communications électroniques au sens de l'article L1425-1 du code général des collectivités territoriales

- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage

Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage

- Autres

Promouvoir une politique concertée en matière d'urbanisation/Fournir une assistance aux communes dans l'élaboration et le financement des dossiers de projets communaux, et dans leurs relations avec l'administration, favoriser la communication entre les communes à travers un bulletin d'information intercommunal Aménagement, gestion et entretien de la station-service à Saint-Pierre d'Entremont (Savoie)

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
38	SI d'aménagement du Guiers et de ses affluents (SIAGA) (200079192)	SM fermé	62 815
38	Syndicat départemental des énergies de l'Isère (SEDI) (253804025)	SM ouvert	958 583
38	SM du Parc naturel régional de Chartreuse (253804363)	SM ouvert	217 804
73	SM Savoie déchets (200023364)	SM fermé	442 212
73	Comité Intercommunautaire pour l'assainissement du lac du Bourget (257302141)	SM fermé	220 532

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2019 - millésimée 2016)